

CENTRE ADMINISTRATIF :

20 rue des bobines – BP 25
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Tél. : 05 58 77 02 40
Du lundi au vendredi de 8h à 17h00 sans interruption
contact@emma40.fr

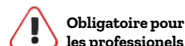
CENTRE DE SOUSTONS :

1 Square d'Aquitaine – BP 55
40141 SOUSTONS Cedex
Tél. : 05 58 41 43 15
Du lundi au vendredi de 8h à 17h00 sans interruption
contact@emma40.fr

MERCI DE COMPLETER CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES À RAISON D'UNE LETTRE PAR CASE ET DE LE TRANSMETTRE AU SYNDICAT EMMA, DATÉ ET SIGNÉ

 Je soussigné(e),

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Société - N° Siret ou Siren | _____



Nom | _____

Prénom | _____

Date de naissance | ____/____/____ à ____/____/____

Téléphone fixe | _____ Portable | _____

Mail | _____

Co-contractant, le cas échéant ☐ Monsieur ☐ Madame

Nom | _____

Prénom | _____

Date de naissance | ____/____/____ à ____/____/____

Téléphone fixe | _____ Portable | _____

Mail | _____

 Agissant en qualité de :

☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Syndic – gérant pour la copropriété ☐ Autre : à préciser _____

 Demande la souscription d'un abonnement à l'adresse suivante :

Résidence | _____ Bâtiment N° | ____ Appartement N° | ____

N° de la voie | ____ Type de voie (ex : rue, route , allée...) | _____

Nom de la voie | _____

Code Postal | _____ Commune | _____

 Les factures seront à envoyer

☐ à l'adresse ci-dessus ☐ à l'adresse indiquée ci-dessous

Résidence | _____ Bâtiment N° | ____ Appartement N° | ____

N° de la voie | ____ Type de voie (ex : rue, route , allée...) | _____

Nom de la voie | _____

Code Postal | _____ Commune | _____

 Pièces à joindre :

☐ Pièce d'identité ☐ Extrait KBis pour les sociétés

ET Pour les locataires : ☐ Contrat de location ☐ Etat des lieux **Pour les propriétaires :** ☐ Attestation notariée

 Information du compteur d'eau – Obligatoire sauf pour les installations nouvelles

N° du compteur d'eau | _____ Index relevé | _____ m³

Date de la relève (jour de la signature des actes ou état des lieux) | ____/____/____

**Chiffres Noirs sur fond Blanc
ou Blancs sur fond Noir
Ne pas tenir compte des chiffres
rouge**

Nom de l'ancien occupant :

RETRACTATION :

ENR_ABO_002_V6
06/08/2024

Droit de rétractation :

Conformément au Code de la Consommation, article R121-1, vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à votre centre d'exploitation votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration écrite dénuée de toute ambiguïté (courrier, mail).

Effets de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, un remboursement des paiements perçus sera réalisé sans frais, par virement, dans les 14 jours suivant la réception, par notre service, de votre courrier de demande. Il devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Si vous avez demandé de commencer la prestation de service ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez payer un montant proportionnel à la prestation fournie jusqu'à la réception de votre demande écrite par nos services.

Pour bénéficier de la fourniture vous devez choisir l'option ci-dessous :

- ☐ Je désire bénéficier de la fourniture d'eau avant le délai de rétractation de 14 jours
☐ Je ne désire pas bénéficier de la fourniture d'eau **avant l'expiration du délai de rétractation** de 14 jours

Date de départ de la fourniture d'eau : |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

RESILITATION :

Lors de la résiliation de votre contrat, il vous suffira de nous téléphoner en nous communiquant l'index de votre compteur ainsi que votre nouvelle adresse et nous vous adresserons votre facture de fin de contrat.

REGLEMENT DES FACTURES :

Vous pourrez régler vos factures, par CB sur notre site internet, en espèces à nos bureaux, par prélèvement automatique à chaque facture ou par prélèvements mensuels (1 facture par an). Pour les prélèvements automatiques, vous devez fournir un RIB et remplir un mandat SEPA (disponible sur notre site internet ou à nos bureaux).

RECLAMATIONS :

Toute réclamation doit être adressée par écrit (courrier, mail) au siège du Syndicat. Le syndicat EMMA s'engage à apporter une réponse sous 15 jours, sauf cas d'étude particulière ou d'expertise nécessitant un délai supplémentaire. Après cette phase de recours gracieux et si le litige n'est pas résolu, l'abonné a la possibilité d'un recours gratuit auprès de la médiation de l'eau : www.mediation-eau.fr

DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné au : SYNDICAT MIXTE EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR.

Pour la ou les finalité(s) suivante(s) : **Gestion de l'abonnement des services de l'eau et de l'assainissement**

Le ou les destinataire(s) des données sont : **Services du Syndicat Mixte Eaux Marensin Maremne Adour et son comptable public, le Trésor Public de Saint Vincent de Tyrosse.**

Conformément à la [loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée](#), vous disposez d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à : **Services du Syndicat Mixte Eaux Marensin Maremne Adour « Service abonnés » 20 rue des bobines - 40230 St Vincent de Tyrosse** contact@emma40.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, [vous opposer au traitement des données vous concernant](#). Pour en savoir plus, [consultez vos droits sur le site de la CNIL](#).

Montant des frais d'accès au service (voté en comité syndical) : 49,50 € TTC (inclus dans votre prochaine facture).

Je m'engage à me conformer aux tarifs et à toutes les prescriptions des règlements du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Syndicat Mixte EMMA (disponibles sur notre site internet), dont j'ai été informé. Je déclare en avoir pris connaissance et en accepter toutes les clauses sans exception, ni restriction notamment acquitter régulièrement toutes les sommes dues par moi au Service.

Fait à _____ le |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Signature du (des) souscripteur(s)
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Président du SM EMMA
Francis BETBEDER

